Bulletin de Contre-Info en Cévennes

N'hésitez-pas à faire part de vos écrits, rélexions, critiques, infos... à contreinfo7@riseup.net
http://contreinfo7.internetdown.org

Gratuit

N°9
Novembre 2009

Louanges à Marianne

La saynète qui suit a été inspirée par un fait divers qui est venu briser pour un court moment la paix sociale dans le village de Saint-Jean-du-Gard (30). Le 22 avril 2009, le maire du bourg, aidé par des conseillers et des employés municipaux, sont venus démonter une yourte à usage collectif installée sur le domaine de la Borie, propriété de la mairie (voir Bulletin de contre-info en Cévennes, *n°5 et n°7). Des habitués des lieux ont envahi et occupé la mairie en réponse (voir* Bulletin *n°8). Pendant l'assaut, un buste de Marianne a valsé et s'est retrouvé en miettes. La presse s'est évidemment offusquée. De nombreuses personnes dans les alentours ont pris position sur les événements. Certaines ont décoché un sourire. D'autres se sont indignées, jugeant que les personnes coupables devaient être jugées et condamnées au plus vite. Une pétition pour dénoncer la violence commise contre les symboles républicains aurait même recueilli 900 signatures…*

Une salle lumineuse dans un édifice républicain. Au mur, un buste de Marianne rapiécé. Devant, une assemblée de fidèles, vêtus luxueusement, tantôt bcbg, tantôt bobo… Sous la Marianne, le prêcheur, habillé d'un costard en chanvre bio et d'une écharpe tricolore.
Fond musical discret : La Marseillaise *de Rouget-de-Lisle, version instrumentale.*

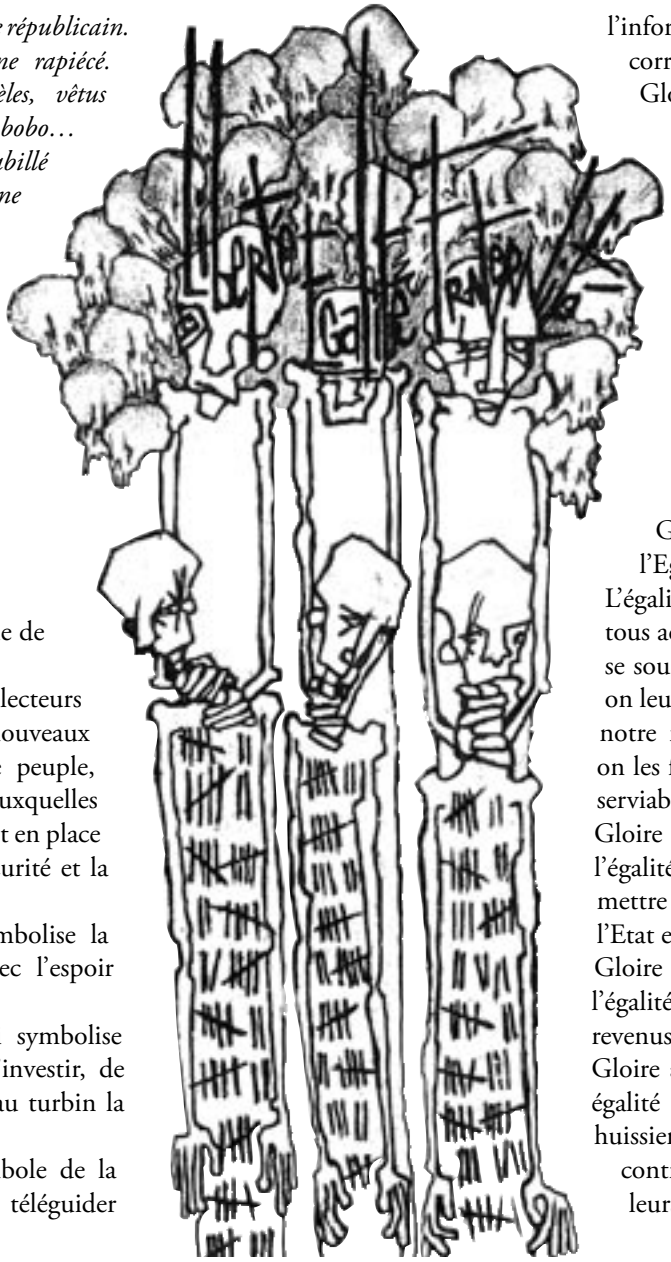

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne !

Les fidèles, *en chœur*
Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur
Gloire à toi ô Marianne, symbole de la Liberté.
Liberté de ces millions d'électeurs qui ont le choix d'élire leurs nouveaux bergers, ceux qui guideront le peuple, décideront des nouvelles lois auxquelles nous nous soumettrons, mettront en place les dispositifs assurant notre sécurité et la défense de notre Nation…
Marianne, gloire à toi qui symbolise la liberté de donner son avis avec l'espoir d'être écouté.
Gloire à toi, ô Marianne, qui symbolise notre liberté d'entreprendre, d'investir, de générer du profit et de mettre au turbin la masse salariale !
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de la liberté de la presse, celle de téléguider l'information pour mieux la faire correspondre à notre réalité !
Gloire à toi, Marianne, qui symbolise cette liberté qui est une contrainte, puisque limitée d'office à celle de son voisin, au respect de la loi et de l'ordre établi, car une liberté qui, au contraire, s'étendrait avec celle des autres, mettrait notre équilibre en péril…

Les fidèles
Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de l'Egalité.
L'égalité des enfants de la patrie qui ont tous accès à nos écoles où ils apprennent à se soumettre à leurs supérieurs. Ecoles où on leur enseigne la morale et les valeurs de notre noble bourgeoisie républicaine, où on les forcera à devenir des êtres dociles et serviables.
Gloire à toi, Marianne, qui symbolise l'égalité de ces travailleurs qui tous devront mettre leur force de travail au profit de l'Etat et du Capital.
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de l'égalité de tous devant la loi selon leurs revenus.
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de leur égalité dans la soumission aux juges, aux huissiers, aux policiers, aux matons, aux contrôleurs, aux patriarches…, selon leurs revenus.

Les fidèles
Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de la Fraternité.
Fraternité que nous symbolisons également, nous ici réunis. Fraternité des citoyens qui collaborent au maintien de l'ordre, qui donnent des informations à nos frères policiers…
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de la fraternité qui nous unit, nous, frères de la bourgeoisie, représentants de l'élite intellectuelle, culturelle et économique de notre belle France.
Gloire à toi, ô Marianne, qui symbolise cette fraternité qui nous permet de maintenir dans la division ceux qui ne possèdent pas, ceux qui pourraient nous nuire s'ils s'unissaient.

Les fidèles
Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur
Oui, oh oui, gloire à toi, ô Marianne !

Un fidèle, *en transe et les larmes aux yeux*
Ouuuiiii… gloire à toi, Marianne !

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne qui nous a permis d'habiller de neuf l'Etat et le pouvoir après les heures chaotiques de notre histoire où une foule d'enragés et de culs-terreux semaient le désordre.
Gloire à toi, ô Marianne, symbole aussi de la sainte *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui sacre nos valeurs tout en faisant croire aux inférieurs qu'elle les protège. L'article 1er précise ainsi que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Nous savons mes frères combien elles nous sont utiles ! Ce texte fondamental, dès l'article 2 et jusqu'à l'article 17, grave dans le marbre notre sacro-sainte propriété sans qui nous ne serions que des misérables. Cette déclaration donne aussi tout son sens et son approbation à la Loi, pour laquelle nous nous battons puisqu'elle protège nos intérêts…
Gloire à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ! Gloire à la Loi ! Gloire à toi, ô Marianne !

Les fidèles
Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne, et gloire à nos couleurs ! Gloire à notre drapeau bleu, blanc et rouge, fierté de notre grande Nation ! Gloire à ceux qui ont servi sous ce drapeau, surtout lorsqu'ils sont nés sur notre sol !
Gloire à ceux qui ont été sur d'autres continents répandre nos valeurs, gloire à ceux qui ont apporté la civilisation aux sauvages.
Gloire à toi Marianne, gloire aux idées que tu représentes, celles de la Démocratie, du Capitalisme que nous continuerons d'imposer aux peuplades de la Terre entière, à tous ces barbares qui sans nous ne connaîtraient pas la valeur de l'argent, la nécessité de l'Etat tout-puissant, l'accroissement de la production et de la plus-value, le salaire de la peur, euh... du labeur.
Gloire à la colonisation passée et future, sans laquelle nous ne pourrions recueillir la force de travail et les matières premières nécessaires à l'accroissement de notre puissance.
Marianne, gloire à toi qui recueille tous ceux qui acceptent de vivre en ton sein *(il prend un air attendri),* les orphelins que nous sommes tous un peu. Gloire à toi qui nous apprend la bienséance de la vie sociale parce que nous partageons tes valeurs, ton i-den-ti-té. Mais, si tu es notre mère, celle de nos compatriotes français, tu ne peux pas être celle de tous les miséreux du monde. Il est donc de notre devoir de républicains de rejeter hors de nos frontières tous ceux qui ne sont pas d'ici, surtout s'ils ne sont pas utiles à l'économie de notre pays.
Gloire à toi, ô Marianne, qui symbolise l'identité nationale et la gestion rigoureuse des flux migratoires !

Les fidèles, *de plus en plus en transe, comme lobotomisés*
Gloire à toi, ô Marianne !
Gloire à toi, ô Marianne !
Gloire à toi, ô Marianne ! ...

Le prêcheur
Gloire à toi, ô Marianne, dont la raie publique aime la carotte aussi bien que le bâton.
(Il marque un temps d'arrêt comme s'il

Cévennes :
¤ Louanges à Marianne - *page 1*
¤ Instruction et nouvel arrêté pour la Borie - *page 3*
¤ Vous avez dit " espace public " ? - *page 4*
¤ PNC : la spirale du contrôle et de la rentabilité - *page 5*
¤ Natura 2000 et développement durable - *page 6*
¤ Exploitation durable des forêts - *page 6*
¤ Les voleurs de bois et la petite entreprise du maire - *page 8*
¤ La nef des fous : De la lutte contre les déchets à l'enfouissement du capital ! - *page 9*

Migrants :
¤ Dans la jungle ou dans le zoo... - *page 14*
¤ Pathos humanitaire dans la lutte des sans-papiers - *page 18*

Répression :
¤ Contre le fichage ADN - *page 18*

En vrac :
¤ En Catimini - *page 13*
¤ Appel à participation - *page 20*
¤ Agenda - *page 20*

attendait une réaction de la salle).
Gloire à toi, ô Marianne, symbole de la paix sociale.
Gloire à toi, Marianne qui enfante les prisons où l'on enferme tous les récalcitrants, tous ceux qui refusent de marcher dans le rang, tous ceux qui défient la Loi et l'Ordre public.

Un fidèle

Au cachot !

Le prêcheur

Gloire à toi, ô Marianne, car lorsque ton buste part en miettes, les plus fervents de tes fidèles sortent de leur léthargie, et partent en croisade pour laver ton nom et ta vertu.

Les fidèles

Gloire à toi, ô Marianne !

Le prêcheur

Gloire à vous, enfants de la patrie !
Gloire à toi, ô Marianne !
Vive la République, et vive la France !

Le fond musical augmente. Tous chantent La Marseillaise *en chœur, la main sur la poitrine et les larmes aux yeux.*
Le prêcheur passe dans la salle avec un tronc où est inscrit en toutes lettres « impôts ».

Instruction et nouvel arrêté pour la Borie

Le 22 avril 2009, le maire et une partie du conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard démontent, sans crier gare, la yourte installée à la Borie depuis septembre 2008. S'ensuit une occupation de la mairie, quelque peu agitée, à l'issue de laquelle la yourte est récupérée. Quelques jours plus tard, elle est remontée sur le site par plusieurs dizaines de personnes solidaires (voir article dans le Bulletin de contre-info en Cévennes, *n °8).*

Le 27 mai 2009, le conseil municipal prend un arrêté interdisant l'accès de l'ensemble du site de la Borie à tout public. Malgré cela, de nombreuses activités y sont organisées au cours de l'été (discussions, projections, concerts, jardinage, fournées de pain, etc...), et la fréquentation du lieu (baignade, camping, etc...) bat son plein, comme chaque année en cette période.

Début juin, une procédure est finalement engagée. Dans ce cadre, un huissier de justice d'Alès, accompagné de gendarmes, vient constater la présence de la yourte, fin juillet. Au passage, ils procèdent à quelques contrôles d'identité. Cette opération avait, entre autres, pour objectif d'obtenir des informations sur les « responsables » de la yourte.

Le 21 septembre 2009, sept personnes (des habitants de la Borie et des environs) sont convoquées à la gendarmerie d'Alès pour être entendues en tant que témoins dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre X (et ayant trait, entre autres, aux « événements » du 22 avril), pour « violences volontaire en réunion notamment sur personnes dépositaires de l'autorité publique, outrages, destruction et dégradation en réunion, occupation du sol sans autorisation et construction sans permis ».

Ces interrogatoires, visaient, sans surprise, à identifier une fois de plus des « responsables », ainsi que les réseaux susceptibles de se mobiliser autour de ce qu'il se passe à la Borie. Les actions et activités publiques menées depuis bientôt deux ans sur place (ouverture d'un jardin collectif, montage, défense et animation de la yourte, etc.), ont toujours été le fruit de discussions collectives et ouvertes, sans chefs. Cette manie de vouloir trouver des « têtes » correspond bien à la logique du pouvoir, qui n'imagine pas un autre fonctionnement que le sien, hiérarchisé et spécialisé à l'extrême.

L'ensemble de ceux et celles qui fréquentent la Borie devraient se sentir concerné-e-s par ces différentes attaques. Les autorités s'activent désormais à contrôler le lieu, dans le but, à terme, de le rentabiliser (un fumeux projet touristique plane en lien avec le Grand Alès). Les usages individuels ou collectifs autonomes de cet espace en bord de rivière - qui a déjà échappé, grâce à une lutte victorieuse, à un projet de barrage au début des années 90 - sont donc menacés ; a fortiori lorsqu'ils sont ouvertement non-marchands, et qu'ils s'affichent publiquement contre le cirque institutionnel de ce système.

Saint-Jean-du-Gard

Fermeture de l'accès au site de la Borie.

Considérant qu'il est impossible d'assurer la sécurité sur le site de la Borie et en particulier sur le terrain où une "yourte" a été édifiée sans autorisation et recevant du public, la municipalité a pris un arrêté précisant que l'accès du site de la Borie est désormais strictement interdit à tout public. •

Tiré du *Midi Libre* du 27 mai 2009

Sans attendre les suites judiciaires prévisibles (procès, condamnations, expulsion...), il est nécessaire de discuter et de s'organiser, pour contrer les logiques capitalistes à l'œuvre dans cette région comme ailleurs, et pour développer la possibilité de déterminer nous-mêmes nos buts, nos stratégies et nos moyens.

Des rendez-vous réguliers sont fixés à la Borie, à la yourte ou dans une salle commune aménagée pour cela : cinéma, discussions, concerts, rencontres, et tout ce que chacun et chacune voudra proposer et organiser, gratuitement.

N'hésitez pas à venir vous joindre à ces diverses activités et à leur organisation. Foin de toute timidité ! Venez réfléchir et agir contre ce système qui nous décervèle, qui veut faire de nous des moutons soumis, et qui domine et détruit tout dans son sillage au nom de l'argent, du profit et de la soif de pouvoir.

laborie.collectif@laposte.net

Vous avez dit « espace public » ?

Jeudi 28 mai 2009 : sur demande du maire, les forces de l'ordre interviennent sur le marché de Florac (Lozère) pour contrôler et disperser un groupe de personnes partageant des victuailles. Quelques témoins de la scène, dont certains « marchands ambulants », protestent. Un rendez-vous est donné spontanément pour un pique-nique le jeudi suivant. Dans la journée, le maire de Florac envoie une requête à la Préfecture pour réclamer les moyens de nettoyer l'espace public de ses indésirables (voir, sur le site du BCIC, *l'intégralité du courrier du maire). Cette lettre est d'abord diffusée par la municipalité dans un cercle restreint de commerçants, puis finit par être connue plus largement.*
Jeudi 4 juin 2009 : des marchands ambulants et sédentaires écrivent et signent une lettre ouverte de réponse au maire, refusant de cautionner sa « politique répressive » (lettre consultable sur le site du BCIC). *Pendant le marché, comme chaque semaine, qui veut endosse le costume du « crieur public » pour s'exprimer. A la fin du marché, des tables sont installées et garnies de nourriture qu'une quarantaine de personnes partagent. Pas de réaction des autorités.*
Jeudi 16 juillet 2009 : Une « zone de gratuité » est installée aux abords du marché. Le texte qui suit à été écrit pour l'occasion.
Ces différentes initiatives, bien qu'accueillies favorablement, n'ont pas perduré. S'organiser pour expérimenter, mettre en place et donc défendre un autre usage de l'« espace public » ne semble pas, hélas, être une priorité.

« Madame la Préfète, de plus en plus souvent, Florac, Chef-lieu d'arrondissement de la Lozère, devient le lieu de rassemblement de groupes marginaux qui occupent le domaine public, sous prétexte de défendre leurs idées ou simplement par pure provocation, troublant ainsi largement l'activité économique locale ». Dans sa lettre adressée à la préfète et à certains commerçants, M. le maire de Florac ne s'embarrasse pas du froufrou habituel, et affirme clairement sa conception de l'espace public. En le réduisant à sa logique marchande, il en exclut de fait tous ceux qui s'adonnent à une autre activité, et leur prête l'intention de nuire.

Rien de bien étonnant, si on cherche à définir ce que les gestionnaires appellent « espace public ». C'est un ensemble d'interstices à administrer entre les espaces privés : galeries marchandes à ciel ouvert (« rues piétonnes »), jardins publics avec leurs horaires de fermeture et liste d'interdictions, trottoirs loués aux commerçants. Restent les voies de communication pour aller produire ou consommer, réservées aux véhicules à moteur. Quelle place reste-t-il pour faire autre chose ? L' espace public n'est donc pas à disposition de tout le monde. Quelques événements ponctuels (repas de quartier, fête de la musique, vide-greniers,...) permettent une fois par an de lui donner une image publique. Hors des centre-villes, quasi aucun espace n'est laissé libre d'utilisation. Les communaux qui répondaient aux besoins des habitants (forêts, pâturages, chemins, potagers, bords de rivières) sont en train de disparaître par gestion privée, accaparement, infrastructures de loisirs. Ainsi, la seule garantie de libre utilisation devient la propriété privée.

Cette organisation de l'espace est assurée notamment par la mairie (et de multiples autres « collectivités locales ») qui, derrière son masque de représentant du bien commun, est un organisme de gestion et de contrôle de l'espace public. Dans cette optique, tous ceux qui ne rentrent pas dans les normes sont potentiellement nuisibles aux flux, que ce soient les vendeurs « à la sauvette », ou les « arrêtants » divers (qui cessent d'être « passants ») : amis qui se rencontrent, quelqu'un qui se repose, qui se restaure ou qui s'exprime, joueurs de rue,...

L'image d'une « rue du commerce heureux » s'accommode mal d'une patrouille qui réprime, mais sa présence ou sa proximité suffit à rassurer ou menacer, selon les cas. Régulièrement, de nouvelles lois sont votées pour renforcer le contrôle et la répression : rassemblements interdits dans les halls d'immeubles, arrêtés anti-mendicité, cas dans lesquels le po-

licier peut exiger la dispersion. La nouvelle loi « anti-bandes » donne le pouvoir aux policiers de procéder à des arrestations sans qu'un délit soit commis : procès d'intention, présomption de culpabilité ? Ainsi, ces pratiques largement répandues d'user de l'espace public sont rendues marginales par la peur de la répression.

Cette construction de la marginalité aboutit par opposition à créer une normalité, une des garanties de la fameuse « cohésion de la communauté ». Communauté ? Cet agglomérat artificiel où dominés et dominants (exploiteurs, pollueurs, décideurs, grands propriétaires, machos et patriarches, gros bras assermentés ou non), cohabitent dans la paix sociale, condition idéale pour la consommation. Ne trouvez-vous pas cette paix-là un peu boiteuse ?

Face au désastre social et écologique patents, on nous propose des pansements-soupapes de sécurité : restructuration du capitalisme, Grenelles de l'environnement, développement durable. La logique reste la même, l'argent et l'exploitation.

Dans cette situation, que risque-t-on vraiment à expérimenter ? Nous n'attendons pas de solutions toutes faites, elles n'existent pas. En ce qui nous concerne, nous avons choisi de travailler dans la voie de l'autonomie et pour une émancipation, entre autres du pouvoir de l'argent.

Pour cela, les conditions à réunir sont l'espace et l'organisation collective. Ainsi, on peut construire des lieux de vie ou de passage qui restent souvent les seules aires possibles pour y exercer des activités non marchandes et libres de tout contrôle : cantines, ateliers, infokiosques, transmissions de savoirs, concerts, projections, potagers, discussions, zones de gratuité...

Ces lieux permettent d'expérimenter un autre rapport à l'espace, dans lequel on ne s'approprie pas un lieu, mais dans lequel un lieu est approprié à des activités et à des besoins.

Nous savons que les gestionnaires politiques ne voient pas d'un bon œil ce genre d'initiatives qui remettent en cause leur fonction. Nous avons donc à faire face à tout un dispositif médiatique, juridique et administratif hostile, mais ce sont les contacts directs et les complicités qui nous importent.

Pour des collages près de chez vous, cette affiche est disponible sur demande, en écrivant à contreinfo7@riseup.net, qui transmettra.

Natura 2000 et Développement durable

« Des exemples concrets en Languedoc-Roussillon attestent que Natura 2000 peut rimer avec aménagement : construire des éoliennes, gérer le développement touristique ou économique des territoires, développer des sports de nature, implanter une nouvelle ligne TGV, agir pour préserver les milieux naturels en danger, maintenir les activités humaines dans les espaces à faible densité. La réussite des projets de valorisation des territoires et des savoir-faire nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs : Etat, établissements publics, gestionnaires des espaces dans le respect des procédures . »

Sandrine Godfroid, directrice régionale de l'environnement,
in *Lettre d'information " Natura 2000 " en Languedoc-Roussillon,* Décembre 2005, n°5.

Une foule de chefs d'Etat, de ministres et de cadres d'ONG, s'est réunie au *Sommet de la Terre* à Rio (juin 1992), pour ratifier la ligne à suivre pour le Développement au XXIe siècle. Il s'agissait alors d'affirmer au monde entier que l'unique modèle économique acceptable aujourd'hui est celui du *développement durable.* Ce n'est certainement pas une « prise de conscience » des dirigeants de ce monde face aux nuisances du capitalisme industriel. Mais c'est loin d'être seulement un effet de manche.

Sous couvert d'une mise en équilibre des considérations économiques, écologiques et sociales, le *développement durable* est une stratégie de puissance des dirigeants des pays les plus riches. Au niveau international, il participe à l'instauration d'une « gouvernance mondiale », et impose un modèle de production qui maintient les pays pauvres sous la botte des industries high-tech. C'est aussi une infinité de nouveaux débouchés pour l'économie : biocarburants, énergies renouvelables, matériaux recyclés... Toute marchandise se décline sous sa version bio. Et, au passage, les inégalités sociales s'accroissent : éco-taxes à la consommation, nourriture mortifère ou hors de prix, pression sur les vieilles voitures... pour des solutions qui, à y regarder de plus près, sont rarement satisfaisantes. Et comme les pollutions ne sont pas prêtes de tarir, on fait aussi du profit sur leur gestion. C'est enfin un moyen colossal de contrôle sur la population. Incité par une propagande lancinante sur la responsabilité individuelle face aux désastres écologiques à venir, chacun est appelé à participer sans sourciller à l'effort général et à traquer le déviant. Effrayé par la peur d'une catastrophe imminente, chacun doit s'en remettre aux autorités, seules aptes à nous protéger du désastre[1]. Le dernier exemple en est la grippe A et son vaccin !

Au sommet de Rio, à côté d'une *Déclaration sur l'environnement et le développement* et de l'*Agenda 21,* respectivement charte et plan de bataille du développement durable, on a pu dé-

Pour des collages près de chez vous, cette affiche est disponible sur demande, en écrivant à contreinfo7@riseup.net, qui transmettra.

couvrir une *Convention sur la diversité biologique.* Elle associe la production, l'exploitation des ressources, notamment génétiques, et la conservation des espèces et des milieux naturels. Le réseau Natura 2000 en est l'application pour l'Europe.

Il établit une liste d'espèces (faune et flore) et d'écosystèmes locaux à préserver. Il s'attache essentiellement à préserver l'habitat, avec une préférence pour les « milieux ouverts », prétendus garants de la biodiversité. Le réseau Natura 2000 cherche donc à réduire les forêts, pour aménager des espaces et produire l'augmentation artificielle de certaines espèces. « Je pense que *Natura 2000,* avec ses listes d'espèces et d'habitats, a entraîné une dérive malgré les avancées de ce principe : " j'ai une liste d'espèces, il faut que je produise ces espèces ! ". Et donc, on aménage tel milieu pour produire telle espèce. »[2]. Un aménagement de l'espace qui répond plus aux besoins du pâturage et des coupes forestières qu'à une quelconque diversité. Ca tombe bien, le réseau recouvre la plupart des zones de moyenne montagne, pour lesquelles ce sont les seules activités économiques envisagées. *Natura 2000* souhaite également maintenir le tableau, « sa conception est fixiste, elle n'envisage guère l'évolution des systèmes naturels. »[3] Il hérite d'une vision scientifique qui distancie le réel pour pouvoir en formuler la représentation et voudrait du coup le faire correspondre à l'abstraction qu'elle a conçue. Et si on ne peut le modeler à cette image, les « facteurs négligeables » des équations scientifiques nous dégageront de ces contraintes matérielles. On en arrive à un monde de plus en plus artificiel, nourri aux OGM et aux centrales nucléaires, un laboratoire grandeur nature, soi-disant sans dangers et sous contrôle.

D'un point de vue législatif, le réseau *Natura 2000* repose sur les directives *Oiseaux* et *Habitats,* de 1979 et 1992. Il reste longtemps une coquille vide, notamment en France. Cette dernière ratifie la *Convention sur la diversité biologique* en 1996, mais une fronde de notables ruraux stoppe le processus, lors des consultations locales. Le temps des tractations de rigueur révolu, la mise en place d'une législation adaptée arrivera en 2001. Suite à de nombreuses pressions européennes, finalement, le réseau français se constitue précipitamment entre 2005 et 2006, et est validé en 2007. A cette date, il couvre plus de 12% de la France (6,8 millions d'hectares)[4]. Il se décompose en deux types de zones. Les *Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)* doivent permettre la conservation d'espèces animales ou végétales et d'écosystèmes locaux rares. Les *Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.)* visent à la conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares et de leurs habitats (pour la reproduction, l'alimentation ou la migration). Elles sont, en partie, issues des *Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO),* réseau mondial mis en place par *BirdLife International* (fondation de têtes couronnées). Le choix des méthodes de désignation et de gestion des sites *Natura 2000* est laissé à la discrétion de chaque Etat. En France, il s'est porté sur la contractualisation plutôt que sur la réglementation. Gain de la fronde de 1996, cette méthode permet aux pouvoirs locaux de participer à l'élaboration des règles régissant le développement local, en fonction des enjeux et des projets régionaux.

La gestion de chaque site *Natura 2000* est confiée à une commune, un département, une région ou un regroupement de ces entités. Un comité de pilotage *(Copil),* composé des représentants politiques et économiques locaux, supervise les opérations. Le plan d'action est consigné dans un *document d'objectifs (DOCOB),* à visées écologiques et économiques, programmant, conditionnant et restreignant les projets futurs dans la zone. L'économie pastorale, dopée à la subvention et à l'éco-tourisme, est majoritaire sur les Causses, dans les Cévennes et aux alentours.

Des *contrats Natura 2000* sont passés avec des exploitants et propriétaires du site. Contre une aide de l'Etat et de l'Europe, ces derniers doivent mettre en œuvre de « bonnes pratiques agro-environnementales ». Depuis 2005, les propriétaires qui adhèrent aux *Chartes Natura 2000* (spécifiques à chaque site), bénéficient de l'exonération de la taxe foncière. Dans les deux cas, il s'agit d'entretenir ou développer un aspect spécifique du milieu concerné. Il s'agit de mobiliser et d'orienter l'activité humaine, sur un territoire donné, vers les objectifs stricts de la zone. *Natura 2000,* au milieu des Parcs nationaux, régionaux, Plan d'occupation des sols ou autre Plan local d'urbanisme, vient compléter le maillage du territoire dessiné en haut lieu. Et si l'adhésion volontaire est préférée et encouragée par les autorités, moyennant finance, la contrainte saura convaincre les récalcitrants (amendes, interdictions de construction, etc.).

1 - Voir les textes : *De l'appel au citoyen dans l'administration du désastre* et *Contribution à la critique du catastrophisme,* consultables sur le site du *Bulletin.*

2 - D'après Gilbert COCHET (président de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, in *La voie du loup,* n°19, 2004) qui nous rappelle une autre évidence : « En passant régulièrement la « tondeuse » - le mouton - dans le cadre d'un plan de gestion précis, on va favoriser ces espèces avec des concentrations qui sont totalement artificielles […]. Comme ces espèces se développent en grande quantité dans ces milieux ouverts, on croit qu'elles n'existaient pas dans les milieux fermés. […] Il n'existe aucune espèce inféodée au milieu agricole, celui-ci a été créé bien après l'apparition de ces espèces. »

3 - Marc CHEYLAN, in *Espaces Naturels,* n°20, 2007. Il poursuit dans le n°22 : « Pour le praticien de la conservation, ce débat n'est pas neutre. Dans un cas, il s'agira en effet de maintenir coûte que coûte un " bon état de conservation " des formations végétales dont il a la responsabilité ; dans le second, il s'agira d'observer sans forcément intervenir la dynamique végétale naturelle. Il n'est pas neutre non plus car bloquer un processus dynamique peut coûter pas mal d'argent, alors qu'il en coûte peu de laisser évoluer un paysage. Les recommandations actuelles (en France du moins) vont plutôt dans le sens du premier choix : celui de maintenir en l'état la situation observée au temps T zéro ».

4 - Fin 2007, 32% de la superficie de la région Languedoc-Roussilon est intégrée au réseau *Natura 2000 :* tout le sud de la Lozère, l'ouest du Gard, une partie importante du nord de l'Hérault, une partie des Pyrénées et la plupart du littoral, plus de nombreuses zones moins importantes.

5 - Dans différentes villes, des amendes sont distribuées à ceux qui ne respectent pas les règlements relatifs aux ordures ménagères.

De toute façon, la machine est lancée, et *Natura 2000* n'est qu'une des pièces de cette arme de guerre qu'est le *développement durable.* Ce nouveau concept n'est là que pour répondre à une réforme du capital par lui-même. La *crise financière* permet les licenciements par wagons et la restructuration de l'industrie. Le *développement durable,* sous couvert de *crise écologique,* permet un renforcement du contrôle de l'Etat (jusqu'à nos poubelles[5]), une politique de grand travaux pour une réorganisation du territoire au niveau européen (lignes de trains à grandes vitesses, autoroutes numériques, parcs éoliens, nouveaux réacteurs nucléaires...), et l'ouverture de nouveaux marchés (de l'agriculture bio aux OGM, en passant par l'internet et les éco-constructions). Et, dans ce contexte, l'environnement est d'abord et avant tout une source de profit, par le biais de l'industrie, du commerce ou de la science. Les espaces « naturels » doivent être aménagés en fonction de l'activité dévolue : tourisme, industrie du bois, réserve scientifique (en particulier pour la recherche génétique),... Ils doivent donc s'adapter aux critères et besoins des technocrates et des patrons.

Que le capital se développe en utilisant le masque écologique, qu'il soit de droite ou de gauche, ou qu'il justifie des guerres par souci de l'humanité ou des libertés ne change pas son vrai visage. C'est une machine dont le fonctionnement impliquera toujours une concentration des pouvoirs et des richesses dans les mains du plus petit nombre, l'exploitation, la misère et la répression pour les autres, et la dégradation générale des conditions de vie au nom du Progrès. Seules, les multiples résistances freinent l'extension de la domination à tous les espaces et à tous les domaines de la vie. Cependant, les critiques partielles du système finissent converties en bénéfices économiques et politiques. La diminution du temps de travail se transforme en heures supplémentaires et en précarité généralisée. Les luttes écologiques débouchent sur la mise en place d'un capital high-tech et de l'éco-totalitarisme. C'est aussi dans les formes que ces combats sont perdus. Sous la tutelle d'un parti ou d'un syndicat, dans les cadres restreints de la légalité, de la représentation démocratique et du spectacle, il n'y a pas de résistance réelle possible. C'est dans le développement de luttes autonomes et dans leur jonction que peuvent se construire les seuls rapports de force capables de changer l'ordre des choses.

Actuellement, le réseau *Natura 2000* n'en est qu'à sa naissance. C'est dans quelques années que nous verrons concrètement les conséquences de ce vaste projet. Mais c'est aujourd'hui qu'il faut lutter pour contrer la logique qui l'englobe, sur tous les terrains. C'est à chacun de résister à la marche destructrice de rentabilisation de la planète et du vivant.

Les voleurs de bois et la petite entreprise du maire

C'est au tribunal de Florac (Lozère) que trois individus comparaissaient le vendredi 26 juin 2009 pour avoir osé couper du bois de chauffage sur un terrain appartenant à la commune de St-Andéol-de-Clerguemort. Monsieur le maire les aurait vus armés d'objets leur permettant de couper la bouscasse communale. Il les a aussitôt réprimandés, avant de s'en aller porter plainte en gendarmerie. Et voilà donc les trois comparses condamnés avec sursis à quelque centaines d'euros d'amende, et à payer les frais de justice. Petite chance dans leur infortune, le conseil municipal ayant oublié de délibérer sur la plainte, la commune n'a pas pu se porter partie civile...

Le même conseil n'a par contre pas oublié d'octroyer l'exploitation de la forêt communale à l'entreprise de Monsieur le maire, la SCIC Bois 2 mains, très en vogue dans la région car partie prenante de l'exploitation éco-industrielle de la forêt cévenole, exploitation aux irrésistibles accents de « développement durable ».

Hormis l'accoutrement bio de nombreux propriétaires du 21ème siècle - tel le maire de St-Andéol -, les temps, sous certains aspects, n'ont pas tellement changé depuis 1842, date à laquelle Karl Marx publiait une série d'articles sur le vol et les voleurs de bois, le « paupérisme rural » et les « méfaits forestiers », et analysait les causes de toute cette verte délinquance. L'appropriation privée des communaux faisait alors rage, et les us et coutumes multiséculaires des pauvres devenaient des délits.

Voici un édifiant inventaire à la Prévert, dressé par un garde forestier de l'époque :

« vol de myrtilles et autres fruits des bois ; vol de produits forestiers nécessaires à la production de brosses et balais, ou de nourriture pour le bétail ; vol de ramilles pour la production de moulinets ; vol de bois pour la réparation d'ustensiles domestiques et agraires ; vol de bois pour les lattes de toiture ; vol de bois pour les perches à houblon ; vol de bois pour escaliers, trétaux, échafaudages ; vol de racines traçantes pour la vannerie ; vol de fagots pour bois de chauffe... ».

Cette liste est extraite de *Les dépossédés. Karl Marx, les voleurs de bois et le droit des pauvres,* Daniel Bensaïd, La fabrique éditions, 2007.

La nef des fous

De la lutte contre les déchets à l´enfouissement du capital !

A propos de la décharge de Ferrussac

Le 9 mai dernier, une manifestation réunissant environ 200 personnes eut lieu à Saint-Julien-de-la-Nef, près de Ganges dans l'Hérault, contre le projet de construction par le Groupe Nicollin d'un Centre d'enfouissement technique des déchets ménagers (CET). Il serait édifié sur le site dit de Ferrussac, en lieu et place d'une décharge sauvage se situant actuellement sur la propriété d'Adeline Guérin ; la dépollution du site en question constituant *l'autre* enjeu de la manifestation. Le Groupe Nicollin serait prêt à la prendre en charge,... moyennant la construction du centre d'enfouissement des déchets.

Cette manifestation était organisée par l'ASSAUVALH[1], connue dans les années 80-90 pour avoir mené des luttes contre la construction d'une route 4 voies entre Ganges et Le Vigan, l'implantation d'une centrale à béton à Saint-Julien, ou encore un projet immobilier de lotissements sur le site de Ferrussac... Le tract d'appel à la manifestation énonçait clairement les objectifs de l'association : « nous refusons la décharge-poubelle dans la vallée : pour nous, nos enfants, pour la qualité de vie et le maintien de l'activité touristique, agricole et rurale »...

Tout commence dans les années 80, lorsque Jean-Claude Journot, alors copropriétaire du site de Ferrussac[2], se dispose à accueillir les déchets *sauvages* de la commune de Saint-Julien-de-la-Nef. Cette dernière « aurait même fait aménager le chemin d'accès à Ferrussac par l'entreprise BARRAL »[3], gérée par un certain Jean Barral, le maire de l'époque...

Chemin tracé, bon nombre d'ordures viendront s'engouffrer à Ferrussac : les communes du Vigan, de Ganges..., le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Ganges (le SICTOM[4]), les Directions départementales de l'équipement (DDE) du Gard et de l'Hérault, le Conseil général de l'Hérault, les entreprises de BTP Colase et Mazza (filière du groupe Eiffage), l'entreprise de Jaques Rigaud (Rigaud Peintures) actuel maire de Ganges, conseiller général de l'Hérault et président de la Communauté de communes gangeoise et sumènoise, ou bien encore l'usine Well, EMMAUS, l'Intermarché de Laroque, la clinique et le Super U de Ganges, etc...[5]

Vingt-cinq ans plus tard, selon l'expert judiciaire en charge de l'enquête depuis mai 2005 pour identifier les pollueurs suite à une plainte déposée par Adeline Guérin (fille de Jean-Claude Journot et héritière actuelle du site de Ferrussac), ce ne sont pas moins de 750 000 camions qui auraient transité par Ferrussac, ce qui représente des millions de tonnes de déchets enfouis à fleur de la rivière Hérault : déchets *ménagers,* encombrants, gravats de toutes sortes, peintures, pneus par milliers, bordures de trottoirs, conduites d'eau, piles, batteries, ordinateurs !

De 1992 à 2008, à coups d'arrêtés municipaux et préfectoraux, de PV de gendarmerie, les services de l'Etat auraient essayé de stopper toute cette sordide machinerie. Ce qui reste aujourd'hui totalement illusoire selon Adeline Guérin et l'expert judiciaire : les PV de gendarmerie établis « ont tous disparus », comme d'ailleurs « beaucoup de documents, notamment comptables », concernant directement les entrepreneurs verbalisés...[6]

En juillet 2006 par exemple, la sous-préfecture du Vigan lance une énième contre-attaque contre les ayants droit du site de Ferrussac et l'administrateur judiciaire Me Torrelli par un arrêté préfectoral de « mise en demeure », visant à faire établir une étude sur le contenu de la pollution du site (aux frais de ceux-ci, bien sûr). Aujourd'hui, en sachant que l'enquête judiciaire sur la nature et le volume des déchets n'est pas terminée, il est question de 1 à 2 millions d'euros pour dépolluer le site. D'autres experts, se basant sur les analyses de la société *indépendante* Socotec, mandatée par les Guérin pour déterminer le contenu de la pollution,

1 - Association de sauvegarde de la vallée de l'Hérault-Cévennes.
2 - Journot ne possédait réellement que 25% des 80 hectares du site.
3 - Cf. *L'Aigoualité* n°11, avril-mai 2009, « Projet de mégadécharge... ».
4 - Englobé depuis par le Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées Aigoual-Cévennes-Vidourle, dit le Symtoma.
5 - Pour des raisons judiciaires - une enquête est en cours -, nous ne citons pas nos sources, sources qui de toute façon ne demeurent qu'un secret de polichinelle pour les habitants de Saint-Julien.
6 - Cf. *L'Aigoualité*, n° cité.

parlent d'environ 400 000 euros..., mais simplement « dans le but de nettoyer en surface » !

Autre coup bas, en juillet 2008, lors d'une rencontre organisée par le sous-préfet du Vigan Patrick Martinez avec la complicité du maire de Saint-Julien - Lucas Faidherbe[7] -, entre Adeline Guérin et le gang Nicollin[8]: « Dès le départ, dixit Adeline Guérin, ils me proposèrent d'échanger Ferrussac contre une autre propriété »[9]... Ce qu'elle refusa. Qu'à cela ne tienne, le sous-préfet du Vigan donnera « obligation à la propriétaire et à la commune de régler le problème »[10]. Enfin, suite aux vœux de la sous-préfecture, dans un courrier datant de fin août 2009, la mairie de Saint-Julien « met en demeure » Adeline Guérin de dépolluer le site sous 6 mois !

Face à cette situation rocambolesque et ses coups de pression incessants, outre le fait d'avoir engagé une procédure judiciaire afin que les pollueurs paient les frais de dépollution, et en *attendant* les lourdeurs du tribunal administratif, les Guérin cravachent comme des chiens pour payer les frais d'avocats et les études de dépollution (qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers d'euros). Ils se sont proposés également, en concordance avec la mairie, de « participer au financement des travaux pour la remise en conformité du site » grâce à la vente d'une partie de leur terrain constructible, et avec la volonté de créer « un ensemble résidentiel pilote de maisons individuelles Normes RT 2020 *Bepos »,* sorte de « bâtiments à énergie positive »[11]... En phase avec l'ensemble de ce projet accessible à toutes les subventions, les Guérin souhaitent aussi trouver un accord avec le Conseil général pour la « création d'un circuit vert pour promenade à cheval et autres activités, qui s'intègrerait dans le projet du tourisme vert départemental et intercommunal »...[12]

Sans se leurrer sur ce que représente toute cette écoindustrie touristique, fusse-t-elle *rurale,* ce projet est un moyen pour les Guérin de contre-attaquer financièrement l'Etat et l'ensemble de ses collectivités territoriales : c'est-à-dire ceux qui *gèrent* les déchets tout en se targuant de « protection environnementale » et de « santé publique »... Ce projet est également une tentative désespérée de personnes qui, sous les soubresauts de l'individualisation de la répression, se retrouvent isolées face à la bureaucratie d'Etat[13].

Quoiqu'il en soit, ce projet n'entre pas dans la ligne de mire de la Préfecture, du Département, de la Région, de la DRIRE[14], de l'ADEME[15], ou du Symtoma... Car, premièrement, y participer les obligerait à reconnaître leur ''éco-responsabilité'' polluante. Et, deuxièmement, parce que la construction d'un CET dans le secteur géographique du Symtoma[16] correspond à la politique du « Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés » du Gard. D'une pierre deux coups, se disaient-ils certainement. Inviter Nicollin au grand buffet leur permettrait de couvrir toutes leurs immondes saloperies (*dépollution* immédiate !), et de construire leur CET dont ils ont tant besoin pour gérer leur Capital-ordure !

Nicollin ou pas, la décharge de Ferrussac ne reste de toute façon qu'une anecdote dans le paysage des déchets. A Saint-Laurent-le-Minier, à l'image de ce qu'il se passe dans toutes les Cévennes, les eaux ruisselant sur les anciennes mines exploitées par la Société minière et métallurgique de Penarroya (devenue Metaleurop) entraînent les métaux lourds et autres substances chimiques de *traitement* dans les jardins, les nappes phréatiques et les rivières. Autres exemples, non loin de Ferrusac, au hameau Gourdon ou au-dessus de Maineuf[17], se situent deux autres décharges sauvages. A Saint-Bauzile-de-Putois, dans un esprit de *réhabilitation,* une aire de jeu pour enfants a été construite sur l'ancienne décharge... A Ganges, c'est le collège qui a été construit sur le site de l'ancienne usine Sotraital[18], spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux à base de peintures, vernis, chrome, étain, mercure, cyanure... Au site de l'ancienne décharge de Valleraugue, selon certains voisins, « ils ont *nettoyé* les traces de surface avant d'y installer une bâche imputrescible recouverte de terre que la pluie a fini par lessiver, entraînant une pollution aux PCB ». A l'autre bout des Cévennes aussi, il y a le bel exemple de la ville de Salindres, près d'Alès. Y règne une « impressionnante décharge » qui « s'étend sur une centaine d'hectares et culmine à 35 mètres de hauteur ». 11 millions de tonnes de résidus industriels y aurait été entassés par les entreprises minières et chimiques (hydrocarbures, acides, arsenic, chlore, fluor, etc.). Aujourd'hui, avec ses entreprises classées Seveso 2, Rhodia (produits organochlorés) et Axens (catalyseurs), sa cimenterie, ses usines de céramique, d'engrais, de traitement des boues d'épuration, *etc.*, le territoire contaminé de Salindres serait même en passe d'accueillir « une unité *biomécanique* de tri et de traitement des déchets » commandée par le Grand Alès et gérée par SITA Sud (groupe Suez)[19]...

De la production et de la gestion des déchets

Le problème de la gestion des déchets pose inévitablement la question de leur production. Car c'est bien à ce niveau qu'il faudrait intervenir pour résoudre notre problème. Ce n'est pas, on s'en doute, à coup d'incinérateur, de stockage, de traitement physico-chimique, de « composteurs individuels »[20] ou d'opérations « sacs jaunes » en plastique... qu'on résoudra le problème, comme le laisseraient croire les Faidherbe, Rigaud et autres.

De l'origine des déchets

Historiquement, pour en rester à l'époque capitaliste, la production de masse des déchets a commencé avec l'industrie métallurgique et minière, bien *utile* pour le développement des chemins de fer, de l'automobile, de l'armement, voire, déjà, de la pharmaceutique[21]. Un peu plus tard, cette industrie prospérera également dans les secteurs du bâtiment, de l'aéronautique, du nucléaire, de l'électronique...

Ensuite est venue l'industrie chimique en tant que telle, très liée à celles des mines et de la métallurgie. Pétrochimie, pharmaceutique, agriculture, armement, textile, papeterie, bois, bâtiment, électronique, nucléaire, cosmétique, traitement des eaux et des déchets..., aucune marchandise du procès de production capitaliste n'échappe à l'emprise de la Chimie.

Dans la continuité, on peut remarquer l'essor formidable qu'a pris l'industrie plastique (issue de la pétrochimie), également *très utile* pour le transport et la conservation des marchandises. On la retrouve donc surtout dans les secteurs de l'emballage (des denrées alimentaires, notamment), mais aussi dans ceux du transport, de l'électroménager, de l'audiovisuel, de l'informatique, de la bureautique, du textile, du bâtiment, des jouets, ou du commerce de n'importe quoi !

Définition, classement et nature des déchets selon la DRIRE

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »[22]. Dans ce cadre restreint - les rejets massifs dans les nappes phréatiques, les rivières et l'atmosphère n'étant jamais pris en compte -, la DRIRE distingue trois grandes catégories de déchets : les « déchets inertes », qui seraient chimiquement et physiquement *neutres,* essentiellement issus du BTP (déblais, gravats) ; les « déchets dangereux » qui se caractérisent par des propriétés « explosives, comburantes, inflammables, irritantes, nocives, toxiques, cancérigènes, corrosives, infectieuses, toxiques pour la reproduction, mutagènes, écotoxiques »[23] nécessitant des traitement très spécifiques ; les « déchets ménagers et assimilés » (DMA) « sans caractère dangereux ou polluant »... comme les papiers, cartons, bois, verres, textiles, emballages plastiques...

Alors, bien sûr, ces systèmes de classement sont très relatifs. Dans ce que la DRIRE appelle « DMA », par exemple, il y a une bonne quantité de « déchets dangereux » : encombrants, produits de jardinage et de bricolage, phytosanitaires, peintures, bains photographiques, piles, cartouches d'encre, médicaments, sels métalliques, solvants, acides, etc. Sans parler de la « non dangerosité » supposée de déchets comme les papiers, les emballages plastiques ou autres. Il est bien évident qu'avec ce genre de postulat, la DRIRE élimine complètement tout le processus polluant nécessaire à la fabrication de tels produits. Enfin, il faut bien considérer que nous nous sommes limités à présenter la classification étatique de base des déchets. Il existe aussi, en effet, une multitude de sous-catégories parallèles à la « gestion optimisée des déchets » du Capital : déchets de la collectivité, des ménages, municipaux, industriels, banals, dangereux, spéciaux, diffus, dispersés, électroniques, agricoles, de soins, à risques, *etc*.

Dans ses différentes formes (boues, pâtes, liquides, solides, mâchefers, résidus d'épuration de fumées...), une contradiction formidable gît au sein de l'univers des déchets : l'activité de traitement des déchets et des eaux produit à elle seule plus d'un tiers de la totalité des déchets dangereux. Considérée par certains comme un « véritable fluide industriel », l'eau, élément de base de toute vie biologique, est devenue le déchet principal de la production capitaliste du monde, quelque chose de mort se mouvant en nous-mêmes, la substance recyclée par excellence ! Nécessaire à tous les niveaux du procès industriel (refroidissement, lavage, fluidification...), il en faut par exemple 80 litres pour produire 1 kg d'acier, 1250 l. pour 1 kg d'aluminium, jusqu'à 50 l. pour une bouteille d'eau minérale, ou encore 8600 l. pour une carte mémoire de six pouces[24]... Quant on pense par exemple à tous ces badges d'accès électroniques distribués par le SYNTOMA pour accéder aux déchetteries, cela en dit long sur les prétentions écologiques des Gervasoni[25], Faidherbe, Rigaud et consort !

7 - Lucas Faidherbe est aussi président des maires ruraux de France et vice-président du Symtoma...
8 - Représenté par M. Héritier et Laurent Mazzeï (le responsable de Cévennes containers assainissement : filiale du Groupe Nicollin).
9 - Cf. *L'Aigoualité*, n° cité.
10 - Cf. *Midi-Libre*, 20 février 2009, « Décharge sauvage : débat mardi soir ».
11 - Cf. *L'Aigoualité*, n° cité.
12 - Pour une critique de l'éco-tourisme, voir les *Bulletins de contre-info en Cévennes* n°2 : « Ecotourisme durable : la turista du 21ème siècle »; n°3 : « L'écotouriste et son monde »; n°5 : « PNC, mon amour ! »; n°7 : « Vous avez dit Ecosite ?, ». Tous les numéros sont consultables sur http://contreinfo7.internetdown.org.
13 - Malgré le soutien apparent d'habitants de Saint-Julien, aucun d'entre eux n'a daigné signer la moindre attestation de témoignage dans le cadre de l'enquête judiciaire chargée d'identifier les pollueurs.
14 - Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.
15 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
16 - Le Symtoma regroupe aujourd'hui une centaine de communes réunies dans sept communautés de communes (Aigoual, Pays vigannais, Cévennes gangeoises et sumènoises, Coutach-Vidourle, Cévennes-Garrigues, Vallée-Borgne), voire prochainement huit avec Anduze.
17 - Dans les bois, sur le terrain d'un certain M. Guibal.
18 - Sotraital fut ravagée par le feu en 1993.
19 - Cf. *Le Canard enchaîné*, 20 mai 2009, « Bienvenue dans la poubelle de France ». Voir aussi le *BCIC* n°8 et le site : www.salindresville-poubelles.com.
20 - Vendus 15 euros dans les communes dépendant du Symtoma.
21 - En Cévennes, aux 19 et 20è siècles, il y eut une ruée du zinc, dont on se servait pour les tubes de pommade.
22 - Cf. *État des lieux des flux de déchets en Languedoc-Roussillon*, rapport de la DRIRE, édition 2005.
23 - Cf. article R.541-8 du code de l'environnement.
24 - Chiffres tirés de *Quelle eau buvez-vous* ?, Alain Rossette-Cazel, éd. Quintessence, 2007.
25 - Président du Symtoma.

De la gestion et du traitement des déchets

Gérés par les collectivités territoriales suivant le Plan départemental d'élimination des déchets en vigueur[26], les Déchets ménagers et assimilés (DMA) sont collectés de manière « séparative ». On peut ainsi distinguer trois modes de collecte : le classique porte-à-porte, les apports volontaires en déchetteries, et en bornes spéciales (verres, papiers, cartons, emballages...). Dans l'idéal, de déchetteries en éboueurs exploités, le déchet voyagera ensuite vers une plateforme de compostage (s'il est *organique* et *non-dangereux),* voire une station de transit s'il a quelque temps, ou bien vers un centre de tri extérieur (s'il est *inorganique* ou mélangé). Enfin, s'il est encore « vivant », il se dirigera selon son goût dans le maillage des filières spécialisées de traitement pour se recycler, s'incinérer et/ou s'enfouir au centre d'enfouissement technique classe 1, 2 ou 3, voire même au Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU). Sinon, il ira directement s'incinérer à l'Unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) pour produire un peu d'électricité ou de chaleur pour beaucoup de dioxine ; ou bien ira-t-il dans une cimenterie pour servir de combustible, sans passer par des filières de traitement trop *spéciales...* S'il est *organique* et particulièrement *hydrocarboné,* il pourra aussi tirer sa révérence comme biogaz vers Montpellier, la nouvelle mecque française de la méthanisation, au quartier Garosud, là où ça pue grave !

Les déchets dangereux, quant à eux, sont gérés par la Région en collaboration avec des « prestataires de services », qui sont à peu près les mêmes qui s'occupent des DMA. D'abord collectés, ils sont ensuite transportés par camions vers des centres de traitement. Les filières sollicitées pour leur traitement sont peu ou prou les mêmes que pour les DMA. En 2006, en ce qui concerne exclusivement les 250 000 t. du « gisement » produit en Languedoc-Roussillon, la moitié de ces déchets étaient incinérés, ou plutôt *valorisés,* essentiellement dans les cimenteries Lafarge de Port-la-Nouvelle et Calcia de Beaucaire (37%), ou bien dans les unités d'incinération de déchets ménagers de Cydel à Calce et d'Evolia à Nîmes ; plus d'un tiers étaient stockés à l'Installation de stockage de déchets dangereux de la Sita[27] à Bellegarde (11%), ou bien dans des unités de stockage interne aux entreprises comme celles de Comurhex-Malvési (27%) et de SLMC à Narbonne ; pour le reste, ils parlent de traitement physico-chimique, biologique ou de recyclage..., voire de centre de « regroupement ».

Comme nous pouvons le percevoir depuis maintenant une quinzaine d'années, c'est tout un maillage en réseau qui s'est développé autour de la gestion des déchets : déchetteries, points de collectes, plateformes de regroupement et de reconditionnement, centres de transit, de traitement, de valorisation, d'enfouissement, d'incinération, de stockage ultime..., sans compter les réseaux de transport. Comme on s'en doute, tout ce système de gestion des déchets est très porteur pour la nouvelle « économie verte », le « développement durable » ou la « nouvelle morale du capitalisme ». Deux sacro-monstres se dégagent nettement parmi les acteurs de ce système : Véolia et Suez Environnement[28]. Pour ceux-ci, il s'agit de développer de manière durable et rentable « des solutions de valorisation des déchets » à tous les niveaux : valorisation énergétique sous forme de chaleur et d'électricité, recyclage de la matière, valorisation biologique sous forme de biogaz ou d'engrais ; en collaboration avec des laboratoires d'Etat comme le Cemagref, le BRGM, l'ADEME, l'INERIS[29], les Agences de l'eau, les DRIRE, les Chambres du commerce et de l'industrie, *etc.*

Pour toute cette clique, il s'agit aujourd'hui de « gérer les déchets comme des ressources », ce qui permettrait notamment « d'économiser des ressources énergétiques non renouvelables » en voie de pénurie, comme le pétrole, le gaz naturel, l'uranium et bien d'autres minerais nécessaires à la production des marchandises, voire même « de lutter contre l'effet de serre »... Les déchets ne sont donc plus ici considérés comme « des résidus de la société de consommation qu'il faudrait traiter pour des raisons de santé publique », mais comme des « sources possibles de matières premières et d'énergie renouvelable », et surtout comme des sources durables de fric et d'emplois exploités « solidaires » !

Toute une « éco-industrie du recyclage » est donc mise en place, notamment sur les sites des anciens bassins industriels. Des « solutions d'éco-conception » sont développées en partenariat avec les autres industriels afin de « concevoir des produits optimisant la productivité des ressources », c'est à dire des produits faciles à démanteler et à recycler ; les collectivités territoriales assurant, elles, la propagande des vertus « éco-responsables » et « citoyennes » des « tris à la source », comme les « opérations sacs jaunes » ou autres...

Pour revenir sur la gestion de l'eau par exemple, en totale synergie avec celle des déchets, les « inventeurs du futur de l'eau » ont développé le service « Usine virtuelle » qui permet de concevoir virtuellement les installations et les équipements technologiques optimums en fonction des besoins directs des collectivités, des entreprises et des géants industriels. Le service NOSE par exemple (No Odor for Suez Environnement), s'inscrivant dans « une initiative participative faisant appel à l'odorat de jurys de riverains [..], propose une démarche globale visant à caractériser les odeurs pour maîtriser les nuisances olfactives » des stations de traitement et d'épuration des eaux. C'est qu'il s'agit aujourd'hui pour la « modernité » de « traiter les eaux usées sans nuisances » ! Ça parle même de « valoriser

Liste des principaux producteurs de déchets dangereux industriels en Languedoc-Roussillon pour 2006 :
Comurhex-Malvési qui en produit à lui seul plus de 60 000 t. (plus de 50 %), SLMC, Sita SUD (Narbonne) ; Dépôt pétrolier de Port-la-Nouvelle, Société occitane de fabrication et de technologie, Total France, Lafarge Ciments, Frangaz (Port-la-Nouvelle) ; Cameron France (Béziers) ; Saipol, Setom (Sète) ; Société de gestion de dépôt d'hydrocarbure (Frontignan) ; Sanofi Aventis Recherche et Développement, IBM (Montpellier) ; Areva T&D (Lattes) ; Evolia, 4° Régiment du matériel (Nîmes) ; Sita FD (Bellegarde) ; Ciments Calcia (Beaucaire) ; EDF-DPIT, Sanofi Chimie (Aramon) ; CEA Valhro (Bagnols-sur-Cèze) ; GIE Chimie, Rhodia Operations, Axens (Salindres) ; Arcelor (Saint-Chely-d'Apcher)...

Liste de quelques collecteurs de déchets dangereux en Languedoc-Roussillon :
Astrhalor, Chimirec Massif Central, ONYX Rhône-Alpes (Mende) ; Vitrine medicale 12 (Marvejols) ; Cévennes Déchets, Ecologik Buro, Medica service (Alès), ATO (Sommières) ; APF industrie, ONYX Languedoc-Roussillon (Montpellier) ; SITA Sud (Narbonne, Perpignan, Montfavet)...

les sous-produits de l'assainissement » issus du traitement des eaux usées, c'est-à-dire de bouillasse contaminée réutilisée ou recyclée comme épandage agricole !!!

Que faire ?

De l'affaire particulière de Ferrussac aux problèmes généraux de gestion et de production des déchets dans la société capitaliste, on aura essayé de déblayer quelque peu le terrain. Nous n'avons pas pu discuter de tout ce dont nous aurions voulu. Nous pensons particulièrement aux problèmes que posent l'industrie nucléaire. C'est qu'il existe, en effet, une agence d'Etat spéciale pour gérer ce type de déchets : l'ANDRA[30]. A l'heure française de la nucléarisation du monde, sous le prétexte fallacieux du « réchauffement climatique » et de « la lutte contre l'effet de serre », il serait de bon augure de *rediscuter* du sujet, d'autant que, depuis l'été 2008 - pour ne parler que de l'ANDRA -, des centaines d'appels d'offre ont été déposées dans quelques centaines de communes françaises afin de construire des centres d'enfouissement de déchets radioactifs. Ici ou là, les gens s'opposent, et ne se laissent pas amadouer par les millions d'euros que l'ANDRA proposent aux petites communes pour réaliser ses funestes désirs.

Ici ou là, encore, il y a beaucoup à faire pour que s'amplifient les luttes contre les centres d'enfouissement, les décharges sauvages, les déchets, les pollutions, ou plus simplement le procès de mort industriel. Alors voilà, il n'y aurait, paraît-il, jamais de recettes toutes faites pour lutter contre ce monde. Pourtant, de la simple réflexion sur nos *besoins* à la manif tranquille ou violente, en passant par la pétition, le texte, l'assemblée, le feu, *etc.*, il y a bien déjà, selon les personnes, les moments et les possibilités, quelques germes de solutions, qui ne sont d'ailleurs pas forcément antagonistes. C'est bien cela que nous aimerions fouiller un peu plus...

En ce sens, tous ceux qui désirent, de près ou de loin, participer à notre réflexion et/ou à ce qu'elle implique, que ce soit sur Ferrussac ou tout le reste, peuvent nous contacter sur cette adresse mail :

elodea@riseup.net

26 - Il existe un plan départemental spécial pour gérer les déchets du BTP.
27 - Filiale de Suez Environnement.
28 - Cf. *Rapport d'activité de développement durable 2008*, Suez Environnement ; *Rapport d'activité 2007*, Véolia Eau.
29 - Institut national de l'environnement industriel et des risques.
30 - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

En catimini... Histoire et communiqués des Rote Zora

En catimini... est le premier ouvrage en français consacré aux Rote Zora. Ce groupe de femmes en armes a été actif de 1977 à 1995. Peu connu en France jusqu'à présent, il a pourtant marqué l'histoire du féminisme en RFA tout autant qu'il a suscité un vif intérêt au sein de l'autonomie allemande alors en ébullition.

Leur pertinence, leur mode d'organisation et leur capacité à agir en pleine période de répression font de leur histoire une expérience qui n'a rien perdu de son actualité.

Dans une première partie de l'ouvrage, deux textes reviennent sur trois décennies de politique sécuritaire et mettent en perspective le parcours des Rote Zora et des Cellules révolutionnaires (RZ) auxquelles elles sont liées. Dans un second temps, la parole est donnée aux Rote Zora elles-mêmes, au travers d'un texte de présentation de leur groupe, d'une interview et d'une sélection de communiqués d'actions. Ainsi, un tour d'horizon des multiples thématiques abordées témoigne de l'indissociabilité des luttes dans une perspective révolutionnaire.

Vous pourrez trouver ce livre à la Bibliothèque de Saint-Jean-du-Gard, 152, Grand rue, et à la librairie Scrupules, 26, rue du Faubourg de Figuerolles à Montpellier.

Ou en le commandant par internet chez la pétroleuse : http://www.la-petroleuse.com

Il est consultable sur le blog encatiminirotezora.wordpress.com où l'on trouve aussi d'autres documents liés à l'histoire des Rote Zora.

Dans la jungle ou dans le zoo...

Irfan, migrant d'origine pachtoune, à Calais, râle : « Pourquoi la France, qui ne veut pas nous garder, nous empêche-t-elle aussi de partir ? » (...) « Personne ne veut de nous en Europe. Mais chaque pays qui nous rejette ne veut pas non plus que nous le quittions. Je n'y comprends rien. » Il énumère la Grèce et l'Italie, où, comme ici, il lui était à la fois interdit de rester et de partir. Il finit par lâcher qu'il a « l'impression d'être en cage »[1].

De « Jungle » en jungles...

Le ministre de l'immigration et de l'identité nationale, Eric Besson, annonce, le 16 septembre 2009, l'imminence de l'expulsion de la « jungle » de Calais, campement habité essentiellement par des Pachtounes (qui viennent d'Afghanistan). Il précise que « depuis 6 mois, un campement ou un squat est fermé chaque semaine » autour de Calais, tel qu'il l'a demandé au préfet. De nombreuses personnes partent de la « jungle » (où les associatifs comptaient près de 1200 personnes quelques semaines plus tôt), essayant de se disperser de-ci de-là, de fuir en Belgique ou aux Pays-Bas, ou bien de traverser vers l'Angleterre grâce à un gouvernement qui semble avoir « fermé les yeux » sur les passages clandestins de la frontière pour vider la « jungle » avant de la « nettoyer »[2].

Le 22 septembre, 500 flics débarquent à 7h30, encerclent les lieux et arrêtent 276 personnes. La plupart étaient rassemblées autour de quelques banderoles exprimant leur envie de rester sur place et ont tenté pendant 25 minutes de résister à l'assaut des keufs avec l'aide de quelques personnes solidaires. La « jungle » est rasée à coups de bulldozers et de tronçonneuses, et deviendra, selon les communiqués ministériels, une zone d'activité économique.

Pour les personnes arrêtées, passage au commissariat. 125 mineurs sont ensuite placés dans des foyers de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) à quelques centaines de kilomètres de là ; certains s'en échappent presque aussitôt. Les autres, considérés comme majeurs, sont amenés dans des bus puis éparpillés dans les CRA de Toulouse, Rouen, Nîmes, Marseille, Mesnil-Amelot, Lyon, Metz, Vincennes et Rennes. La plupart sont jugés par des juges des libertés et de la détention (JLD), le 25 septembre. Dans toutes les juridictions, à l'exception de celle de Meaux, le juge ordonne la libération. Le parquet fait systématiquement appel. Toutes les juridictions d'appel ordonnent une nouvelle fois la libération. Mais, dans la plupart des cas, les recours des demandeurs d'asile auprès du tribunal administratif sont rejetés, et leurs arrêtés de reconduite à la frontière ne sont pas annulés.

De Calais à Kaboul,
le message du pouvoir

Toutes les destructions des lieux de vie des migrants ne sont pas aussi médiatisées que celle de la « jungle ». La veille, les télés annonçaient l'événement, relayé dès le lendemain dans de nombreuses colonnes de journaux et sur maintes chaînes télévisées et radios partout dans le monde. Pourquoi cet acharnement médiatico-étatique ?

Passage en justice à Nîmes et Marseille

Le lundi 28 septembre, sur les 40 arrivés à Nîmes, 27 prisonniers sont transférés au dépôt du tribunal pour être présentés devant la cour d'appel. Tous les personnages de la farce sont réunis ; les acteurs du spectacle de la justice au grand complet : un avocat général fleurant la niaiserie procédurière ; un juge dont la bêtise exemplaire n'avait d'égale que son cynisme ; un faux interprète qui ne parle pas le pachto, mais s'est déjà fait embaucher par l'administration judiciaire lors du passage des Pachtounes devant la JLD... Fort heureusement, l'imposteur, vite démasqué, sera remplacé par une autre interprète pachtoune (vraie, celle-ci), qui prendra à plusieurs reprises le parti des inculpés, tout en essayant de traduire leur incompréhension face au mépris affiché par la cour à l'égard de leurs situations et de celle du pays d'où ils viennent. Pour anecdote : le juge qui traque les accusés parce qu'ils n'arrivent pas à lui décliner leurs états civils exacts ; l'interprète de tacler le juge en lui expliquant que l'Afghanistan est un pays en guerre depuis 30 ans, et que, comme dans tout pays en guerre, le registre des états civils a du mal à être tenu ; et le juge de répondre au public : « C'est merveilleux, en somme, dans un pays en guerre, on a toujours 20 ans ! ». Pour le reste, des avocats de la défense qui se relayent à la barre, faisant valoir leurs arguments concernant les nombreux vices de forme : longueur et conditions du trajet (19 heures) ; absence d'interprètes ; rapidité et nombreuses irrégularités de la procédure ; éloignement des détenus jusque dans le sud de la France alors que les CRA de Lille et de Coquelle étaient presque vides ; traitement « collectif » d'une procédure de reconduite à la frontière alors que la loi précise que les mesures d'éloignement doivent être conduites par des procédures individuelles... Le juge fait à peine semblant de s'intéresser aux arguments de la défense et prête davantage d'attention au représentant de la préfecture qui les réfute froidement. Néanmoins, la cour d'appel de Nîmes rendra le lendemain une décision identique à la plupart des juridictions, à savoir la libération des Afghans pour cause de vices de procédure. 19 sont aujourd'hui encore à Nîmes, hébergés à « la Fraternité » par la paroisse protestante, sous l'œil « bienveillant » de la Cimade...

Sur les 8 Afghans de la « jungle » jugés à Marseille, 6 sont restés pour tenter d'obtenir l'asile en France. Le groupe a rejoint la chaleureuse communauté des « clandos » afghans de Marseille. Les démarches entamées seront longues, et il n'est pas certain que toutes aboutissent. En attendant, il faut bouffer, s'habiller, se loger, et éviter de se faire interpeller dans la rue, ce qui n'est pas toujours facile, et encore moins évident quand on est isolé. La solidarité avec ces personnes peut s'exprimer de maintes façons.

Pourquoi ce coup d'éclat répressif alors que la traque aux migrants n'a pas besoin d'actions spectaculaires pour suivre son cours efficace... ?

Si le gouvernement français a sciemment expulsé la « jungle » sous l'œil des caméras, c'est pour faire passer un message fort, de Londres à Kaboul. Les personnes interpellées étaient des Afghans, pour certains des demandeurs d'asile, pour tous, des personnes fuyant un pays en guerre. S'attaquer aussi franchement aux Afghans de la « jungle », c'est limiter les possibilités de bénéficier du droit d'asile en Europe. Ce n'est pas, excuse mainte fois mise en avant, pour réprimer les filières de passeurs. Mais c'est envoyer un message à la « communauté internationale » pour que tous les prétendants au voyage sachent bien que la France et l'Europe lancent une véritable offensive contre « l'immigration clandestine ». Un message fort pour dire que personne n'aura de traitement de faveur, pas même les Afghans, chez qui l'OTAN continue d'envoyer ses troupes pour contrôler le pays et ses ressources minières.

C'est aussi, pour le ministre, envoyer un message à ses pairs européens, auprès de qui l'Etat français doit faire bonne figure en matière d'application de la politique commune concernant l'immigration, la France ayant été moteur de l'élaboration de cette politique. Il s'agissait de montrer au gouvernement britannique les efforts fournis à la suite de l'accord signé le 6 juillet 2009 entre Eric Besson et son homologue d'Outre-Manche[3].

Même, comme l'a fait le ministre, quand il se justifie en assimilant le migrant à un délinquant manquant d'hygiène qui empêche la population calaisienne de dormir sur ses deux oreilles, ce n'est qu'accessoirement pour grapiller quelques bulletins auprès des sympathisants de l'extrême-droite. Cela sert avant tout à développer le sentiment xénophobe dans l'ensemble de la classe des dépossédés, à accentuer les replis communautaires et identitaires pour nous faire oublier qui sont nos vrais ennemis, en agitant le spectre de l'immigré qui vient « nous » voler « notre » travail en cette période de crise. Diviser pour mieux régner.

Le pouvoir envoie enfin un message fort à tous ceux qui s'organisent en France pour résister à la machine à expulser, à tous les sans papiers et les personnes qui luttent à leurs côtés, tous ceux qui sautent de joie quand le centre de rétention de Vincennes brûle ou qu'un charter est annulé ; un message fort pour que tout le monde sache bien que l'Etat n'entend reculer devant rien en matière de répression des migrants, et ce, quel que soit le tollé que ça puisse provoquer. Expulser la « jungle », s'acharner ensuite en continuant de détruire d'autres abris de migrants, renvoyer par charter les réfugiés afghans directement à Kaboul, c'est affirmer une position de force sur le terrain de la guerre sociale : intimider pour mieux régner !

D'un point de vue plus pragmatique, la dispersion des personnes interpellées à Calais un peu partout en France, et la traque aux migrants qui continue à Calais sont autant de

1 - In *Les frontières assassines de l'Europe*, chapitre « Calais et le nord de la France : zone d'errance, porte de l'Angleterre », par le réseau associatif Migreurop.

2 - Cf. communiqué de l'association Salam, du 19 septembre.

3 - La déclaration adoptée lors du sommet exprime l'engagement des deux gouvernements, sur le plan national, à accroître la lutte contre l'immigration irrégulière en augmentant les retours forcés et, sur le plan bilatéral, à coopérer pour faciliter les reconduites, à œuvrer pour le renforcement de la frontière (avec utilisation des nouvelles technologies) et à créer un « centre conjoint de renseignement ». Le ministre a, en outre, fait des déclarations demandant un renforcement de Frontex, l'agence européenne chargée de la coordination du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, prémisse de la police européenne des frontières.

La traque aux migrants dans le Calaisis continue...

A Calais (comme ailleurs), la traque aux migrants ne date pas d'hier* et ne s'est pas arrêtée le 22 septembre... Les autorités déclarent 18922 interpellations de migrants au cours du premier semestre 2009.

Liste (non exhaustive) de ce qui s'est passé à Calais depuis l'expulsion de la « jungle » des Pachtounes :

23 septembre : expulsion d'un squat d'Erythréens.

24 septembre : expulsions de plusieurs squats de la région.

25 septembre : expulsion d'Iraniens dans le port, et évacuation de la « petite jungle » près de l'autoroute.

29 septembre : expulsion de la « jungle des Hazaras ».

1er octobre : expulsion d'un squat d'Erythréens. Début d'une grève de la faim au parc St-Pierre pour demander l'asile et pour qu'aucun migrant ne soit expulsé vers la Grèce. La police évacue le parc et arrête une partie des grévistes.

2 octobre : démantèlement d'un campement sur les quais et expulsion d'un squat, auxquels assistent Eric Besson.

7 octobre : 50 CRS vident plusieurs squats sur les quais et arrêtent plus d'une trentaine de personnes.

9 octobre : d'autres arrestations au port.

15 octobre : intervention des CRS au port pour déloger les migrants qui y campent ou dorment sous les ponts.

Pour se tenir au courant des exactions de l'Etat dans le Calaisis et des tentatives de résistance sur place, visitez http://calaismigrantsolidarity.wordpress.com et http://lille.indymedia.org.

* Lire *De Sangatte à Coquelles, situations et interventions (1999 – 2004),* La Mouette enragée, sur infokiosques.net. Le collectif La Mouette enragée aborde la situation des migrants dans le Calaisis, « indicateur de la situation faite aujourd'hui au prolétariat », et décrypte les politiques qui y sont menées, non sans évoquer les différentes réactions et luttes qu'elles ont suscitées.

moyens pour le pouvoir de tenter de saper toute tentative de lutte collective et empêcher les migrants de s'organiser.

L'expulsion ou l'asile...

Eric Besson a annoncé que des retours forcés vers l'Afghanistan pourraient être organisés conjointement par la France et la Grande-Bretagne, que rien ne l'en empêchait, qu'il s'assurait juste que les conditions (lesquelles ?) seraient bien réunies à l'arrivée, à Kaboul. Les expulsions d'Afghans viennent alors s'ajouter au nombre des personnes expulsées du territoire (17350 expulsions entre le 1er janvier et le 31 juillet 2009, le quota : 28000 !). La question du charter vers un pays en guerre n'est cependant pas si simple. Les humanistes de tous bords, associatifs ou parlementaires, garants de cette France « pays des droits de l'homme » montent au créneau, multipliant rassemblements, pétitions et déclarations. Le 6 octobre 2009, à l'aéroport de Lille-Lesquin, un charter annoncé a finalement été annulé, pendant que 300 personnes se réunissaient à l'aéroport. Mi-octobre, pour la première fois depuis 2003, le gouvernement britannique a affrété un charter pour Bagdad avec 44 migrants d'origine irakienne. A son arrivée, seules 10 personnes ont accepté de descendre, les autres ont été ramenées à Londres[4]. Mercredi 21 octobre, un charter mixte affrété par la France et la Grande-Bretagne a quitté Roissy, direction Kaboul. Quatre des Afghans prévus dans le charter avaient été interpellés sur le territoire français. L'un d'entre eux a refusé d'embarquer : c'est le seul à ne pas avoir été expulsé...[5]

S'il y a encore un certain nombre d'Afghans dans les centres de rétention susceptibles d'être expulsés, sur les centaines de personnes arrêtées dans la « jungle », la plupart ont été relâchées. Certains, déboutés de leurs nombreux recours auprès des administrations, et déçus de l'accueil pourtant labellisé « France, terre d'asile », sont retournés sur le littoral de la Manche pour tenter de traverser la frontière franco-britannique, et subissent à nouveau l'acharnement policier. D'autres, comme à Marseille ou à Nîmes, continuent de se battre contre l'administration pour tenter d'obtenir l'asile en France, malgré le rejet de recours successifs, avec, pour entrave principale, les fameux accords Dublin II.

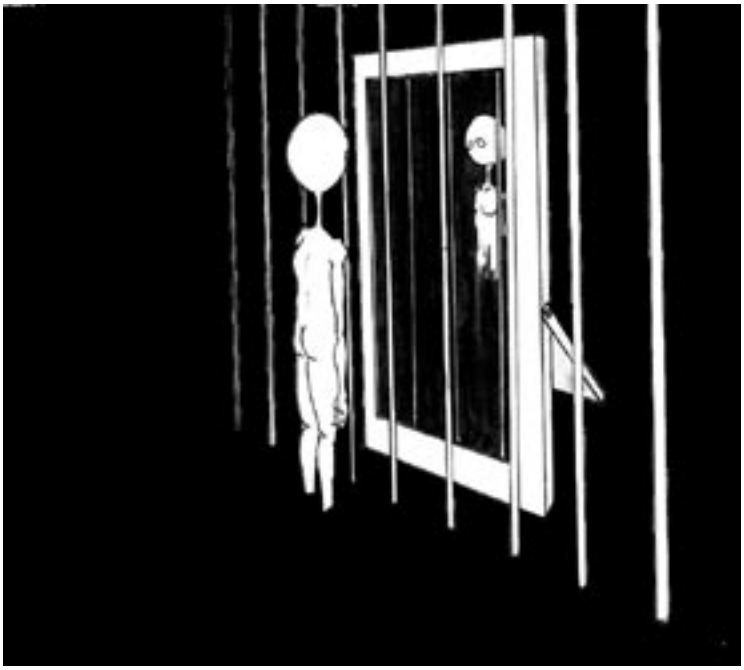

Politique européenne de l'asile

Opérationnel depuis le 15 janvier 2003, le règlement Dublin II met en place la politique commune de l'Union européenne en matière de droit d'asile. Il permet de déterminer quel Etat membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile, sachant que désormais la demande d'asile ne peut être faite qu'une seule fois sur le territoire européen. Depuis la mise en place de Dublin II, l'Etat qui, le premier, a identifié un migrant, est celui qui est tenu d'examiner sa demande d'asile. Chaque Etat qui contrôle un migrant doit enregistrer ses empreintes digitales dans la base de données Eurodac. Ces empreintes sont envoyées sous format numérique vers l'unité centrale de la Commission européenne (au Luxembourg), où elles sont comparées automatiquement aux autres empreintes déjà enregistrées dans la base de données. Pendant 18 mois, elles ont une valeur juridique et peuvent être des pièces à charge contre les migrants. Au bout des 18 mois, le migrant peut de nouveau entamer des démarches de demande de droit d'asile, quel que soit le pays dans lequel il se trouve. Concrètement, cela signifie que la France, par exemple, peut très bien décider de renvoyer un migrant vers la Grèce, l'Italie, Malte ou Chypre, si celui-ci a déjà été contrôlé là-bas. Il est aussi fréquent que l'Etat grec, par exemple, s'il réussit à prouver que les migrants ont transité par le sol turc, les y renvoie, la Turquie elle-même ne s'empêchant pas de les expulser ensuite vers l'Irak, l'Iran ou l'Afghanistan. La Norvège, l'Islande et tous les Etats membres de l'UE, à l'exception du Danemark, participent au dispositif Eurodac.

Par ailleurs, les politiques en cours évoluent vers une externalisation de l'asile. Les demandes sont désormais traitées au maximum depuis l'extérieur de l'Europe (au Maghreb par exemple) où les migrants se retrouvent enfermés.

Faire du migrant un travailleur

Au-delà des moments médiatiques forts où la répression exemplaire appuie le durcissement de la politique européenne en matière d'immigration, au-delà de la politique du chiffre de la police française qui a conduit à une inévitable augmentation des rafles, des arrestations de sans papiers, et des reconduites à la frontière, en Angleterre comme en France, le patronat a besoin d'une main-d'œuvre immigrée, qu'elle soit embauchée légalement ou non. Des secteurs entiers (agriculture, sylviculture, BTP, restauration...) ne peuvent se passer de ces ouvriers précaires. Le travail clandestin, peu coûteux, permet de maintenir une pression sur l'ensemble des salaires.

Quoi qu'il en soit, les logiques de production capitalistes nécessitent l'embauche d'immigrés, qu'ils soient « clandestins » ou « choisis »[6].

A l'heure où ces lignes sont écrites, plus de 4000 salariés sans-papiers d'Ile-de-France, pour la plupart intérimaires, sont en grève depuis plusieurs semaines et occupent différents sites où ils sont embauchés afin de dénoncer leurs conditions de travail et d'obtenir leur régularisation. Au CRA de Lyon Saint-Exupéry, 68 migrants ont entamé le 15 octobre une grève de la faim et exigent leur libération « ici, maintenant, tout de suite !»[7]...

Pour une solidarité active et vers des perspectives de luttes

N'oublions pas qu'une fois les caméras parties, les migrants continuent de se faire traquer, expulser, enfermer, que les charters vers Kaboul et ailleurs continuent de partir, que les centres de rétention continuent de tourner, et que pour les Afghans qui sont restés après la « jungle » pour faire leur demande d'asile en France, la galère ne fait que commencer...

Expulsé, embauché illégalement ou accepté légalement sur le territoire pour un temps donné, le migrant reste de toute façon à la merci des autorités et des employeurs qui décident de son sort. Fuyant la répression, l'exploitation ou des conditions de misère, les migrants les retrouvent ici comme là-bas. Si la situation européenne n'a évidemment rien à voir avec la situation afghane, il n'en reste pas moins que la condition de quelqu'un qui ne possède que sa force de travail y est sensiblement la même, sous le joug de nos bourreaux, qu'ils soient militaires, policiers, ministres, passeurs, chefs religieux, juges, sociaux-flics, patrons et vautours de la misère en tout genre...

Revenir sur la médiatique expulsion de la « jungle » et les arrestations des Pachtouns, essayer de comprendre dans quel contexte les faits se déroulent, permet de dépasser les réflexes de charité et de compassion. Chercher à se solidariser avec des personnes qui luttent en ce moment même contre l'offensive de l'Etat n'est pas se substituer à eux, et n'est pas se contenter d'apporter un soutien individuel à des « réfugiés » dans une logique citoyenne et humanitaire.

Tenter d'analyser les positions avancées par le pouvoir, de décrypter les politiques migratoires, de comprendre la situation des migrants, n'est pas crier au fascisme ou au retour de Vichy. Le fichage, les expulsions et destructions de logement, les contrôles policiers, les tribunaux, l'enfermement, l'esclavage salarial... nous sont imposés par ce système de domination et d'exploitation - que l'on soit migrant ou non - lorsque l'on est pauvre et que l'on tente de se débattre aujourd'hui dans une démocratie européenne. Si nous avons peut-être déjà les moyens de survivre, nous n'avons pas plus que les sans papiers les moyens de notre autonomie, ceux de sortir de l'exploitation. Nous ne les aurons pas d'avantage avec des réflexes qui nous ramènent à l'isolement de notre condition de citoyen, travailleur, consommateur atomisé ou au repli identitaire, corporatiste ou communautaire (en dissociant, par exemple, la question des afghans demandeurs d'asile issus d'un pays en guerre, de celle de tous les autres sans papiers). Pour détruire les frontières, commençons par s'attaquer à celles qui existent entre les exploités. Plutôt que de crier au loup ou de s'apitoyer sur notre sort ou sur celui de plus miséreux que nous, créons des solidarités concrètes, créons des liens entre les luttes et intensifions-les ! Et si obtenir quelques moyens de survie ou quelques droits supplémentaires n'est certes pas inutile, ce qui nous anime est la perspective d'un monde débarrassé des frontières et de l'exploitation, et du Droit qui les défend.

4 - Le *Times*, 17 octobre 2009.
5 - A l'issue de son sommet des 29 et 30 octobre 2009 à Bruxelles, le Conseil Européen a annoncé l'organisation de charters européens pour expulser les migrants « en situation irrégulière ». Ces « vols groupés » seront pris en charge par l'agence Frontex.
6 - La régularisation au cas par cas de certains migrants arrivés clandestinement étant une sorte de tri au même titre que celui effectué directement depuis le pays des « candidats qui en font la demande » au titre de « l'immigration choisie ».
7 - Plus d'infos : http://rebellyon.info.

Pour en savoir plus sur les politiques migratoires :
¤ *Politiques migratoires, grandes et petites manœuvres,* édition carobella ex-natura.
¤ Le site Internet et les nombreux documents publiés par le réseau associatif Migreurop : www.migreurop.org.
¤ Le site de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, ex-ANAEM), institution chargée de « l'immigration choisie » (ou travail légal des immigrés), de leur retour au pays et de la lutte contre le travail illégal des immigrés : www.ofii.fr.

L´asile en France

En France, quelqu'un dont la demande d'asile est examinée (ce qui n'est pas automatique), reçoit une autorisation provisoire de séjour de trois mois. Il lui est interdit de travailler *légalement.* Il peut toucher la maigre allocation temporaire d'attente auprès d'un pôle emploi que s'il est hébergé dans un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Les gestionnaires des CADA sont les entreprises AFTAM et Adoma[1] et les associations « professionnalisées » France Terre d'Asile et Forum Réfugiés[2]. Ces gestionnaires de la misère, entre autres collaborations avec l'Etat, renseignent une base de données qui fiche les demandeurs d'asile, les localise et enregistre leurs entrées et sorties des CADA. Les préfectures, ayant accès au système informatique, peuvent ensuite l'utiliser pour localiser les personnes ayant épuisé leurs recours juridiques, et dès lors les expulser aisément. La demande d'asile est toujours examinée individuellement et non selon la situation globale d'un pays. Au contraire, les personnes venant de certains pays ne peuvent pas obtenir l'asile, notamment si celui-ci est considéré comme une démocratie ou bien comme un pays dont la situation de conflit s'est stabilisée[3]. De nombreuses dispositions permettent ainsi de refuser les demandes d'asile (selon le rapport d'activité de l'OFPRA, en 2008, sur près de 43000 demandes, 5 143 accordées).

1 - ex-Sonacotra, célébrée par une très importante grève des loyers de 1975 à 1980, l'un des mouvements emblématiques des luttes de sans papiers.
2 - Associations qui viennent de remporter chacune une part de marché du conseil juridique dans les CRA aux côtés de la Cimade.
3 - clause 1 c5 de la convention de Genève.

Pathos humanitaire dans la lutte des sans-papiers

S'il est vrai que la solidarité des révolutionnaires s'exerce contre des rapports sociaux répressifs, qu'elle est une réponse immédiate à une situation inhumaine, on voit bien que ses formes d'interventions sont inefficaces, à moins de considérer la résolution « au cas par cas » comme son horizon indépassable.

Qu'il s'agisse d'un renforcement de l'Etat par l'action associative, ou des actions autonomes menées par des activistes, on ne sort pas du cas par cas. On s'y enfoncerait même plutôt. D'un côté, la fonction des associations consiste en un émiettement des luttes en cas individuels, renforçant ainsi l'individualisation généralisée des dominés ; de l'autre, l'activisme est incapable, de par sa faible consistance politique et son isolement social, d'assumer une offensive contre la totalité de ce processus, et se retrouve, lui aussi, à soutenir des cas individuels plus ou moins nombreux, plus ou moins médiatisés, etc.

Il s'ensuit que ni l'un ni l'autre ne sortent du cadre existant de la séparation des luttes mais participent, chacun à sa manière, à sa reproduction.

Car si les activistes visent autre chose que les effets d'un rapport de domination spécifique (le centre de rétention, par exemple), et qu'ils prétendent concentrer leurs tirs sur un mode de production qui a produit ce rapport, ils n'en restent pas moins déterminés par une sensibilité politique imprégnée de pathos humanitaire. Loin de se démarquer des humanitaires - ce que certaines pratiques laisseraient supposer - ils ne sortent en fait pas d'une approche individualiste de la lutte : il n'y a plus de classes sociales mais des individus isolés, ou des situations spécifiques. Ici, la fonction de la sensibilité humanitaire apparaît pour ce qu'elle est réellement : brouiller les lignes de partage réelles entre capitalistes et prolétaires.

Malgré ce constat, tout porte à croire qu'il n'est pas urgent de changer les présupposés de cette lutte, ni de tenir compte des stratégies qui en déterminent le cours. Une méconnaissance de cette histoire s'accommodera parfaitement avec un déficit de pensée stratégique, mais plus encore avec le pathos humanitaire, l'empathie faisant figure d'engagement ou de pertinence pratique. En tant que producteurs de valeur, exploités, travailleurs, les sans-papiers sont un apport indispensable au capitalisme français. L'immigration n'est donc pas destinée à cesser de sitôt.

Si l'on veut sortir de l'impasse humanitaire, il faut désigner les orientations stratégiques à l'œuvre dans cette lutte depuis les années 80 afin de les combattre ouvertement. Il faut se battre pour permettre une rencontre entre les différentes catégories de travailleurs, ou de non-travailleurs, avec ou sans-papiers.

Contre le fichage ADN

Un rassemblement a réuni une trentaine de personnes devant le TGI de Nîmes, ce matin du 19 octobre. Une banderole a été déployée sur les grilles du Palais de justice, et une table de presse garnie de brochures sur la question de l'ADN et du fichage était consultable. La poursuite de notre ami pour refus d'ADN a été classée sans suite. Le substitut du procureur, qui n'ignorait pas le rassemblement en cours, n'a pas renvoyé en correctionnelle le rebelle au fichage, d'autant moins en apprenant que le patron dont la plainte pour cambriolage est à l'origine de cette affaire, embauchait au noir, au su des flics. Gageons que la justice a voulu s'éviter de nouveaux remous en nous rendant notre camarade avec un simple « rappel à la loi », qui n'est pas inscrit au casier judiciaire.

Organisons-nous pour refuser de nous soumettre à leurs fichages !
La solidarité est une arme qui paie !

Le texte suivant a circulé pour appeler au rassemblement.

Au cours du mois de juin 2009, une maison occupée proche du Vigan (Gard) se fait perquisitionner. Certains de ses habitants sont soupçonnés de vol à la roulotte. En fait, après avoir travaillé, ces derniers rencontrèrent des difficultés afin de récupérer leur salaire. Ils décidèrent d'alerter les salariés travaillant encore pour le même patron, mais également d'exiger vivement leur dû, qui leur fut remis non sans difficultés. Au cours de la soirée suivant «l'altercation», le véhicule du patron aurait été cambriolé. Dès lors, la perquisition s'ensuit chez les premiers soupçonnés, et une personne est placée en garde à vue (Gauthier). Au cours de celle-ci, il est disculpé du vol, mais les flics veulent parallèlement obtenir ses empreintes, sa photo et son ADN. Il refuse, mais accepte de signer une Reconnaissance Préalable de Culpabilité (RPC).

À savoir : la comparution en RPC est une procédure récente du droit français, créée pour alléger le calendrier judiciaire. Lors de la garde à vue (GAV), si le prévenu accepte de reconnaître sa culpabilité sur un délit, en l'occurrence le refus d'ADN, il passera devant un procureur à huis clos, accompagné de son avocat, pour s'accorder sur une peine. Si aucun accord n'est trouvé : passage en procédure pénale habituelle.

Le refus de prélèvement ADN est puni d'un an d'emprisonnement ainsi que d'une amende de 15 000 euros. Au moment de la création du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), en 1998, l'État avait dressé l'épouvantail du « délinquant sexuel » pour en justifier la mise en place. En 2003, et cela sans surprise, les infractions les plus banales rentrent dans le fichier. De plus, le refus de prélèvement ADN est un délit permanent : on peut être condamné et reconvoqué indéfiniment.

Aujourd'hui, le prélèvement ADN est quasi systématique lors des GAV ; et les procès pour refus sont de plus en plus nombreux. La justice et la science font passer l'ADN pour une preuve irréfutable, ce qui est très contestable car il existe, par exemple, des patrimoines génétiques similaires ; l'empreinte génétique peut également être altérée par la vieillesse, les maladies, le fait de fumer, etc.

Le fichage ADN entre dans une logique étatique de contrôle permanent sur nos vies. L'État, ses flics et ses scientifiques se sont dotés d'un panel large d'outils de surveillance via la diversification et la fusion des fichiers policiers (EDVIRSP, CRISTINA, Fnaeg, parmi bien d'autres), les caméras, le développement de la biométrie (puces RFID) et des nouvelles technologies, etc.

L'argument de l'ADN est par ailleurs régulièrement agité afin de ficher le plus de monde possible, jusqu'aux plus jeunes enfants (dès l'âge de 3 ans), au nom, par exemple, de pseudo-prédispositions génétiques à la délinquance.

Outre le refus du fichage en lui-même, refuser de donner son ADN s'inscrit donc dans une lutte contre un système qui tend à la mainmise totalisante sur nos vies, en encadrant, exploitant et en réprimant.

Le 19 octobre 2009, Gauthier passera au tribunal de Nîmes, dans le cadre d'une RPC. A aucun moment il ne pense pouvoir s'accorder sur une quelconque peine avec le procureur. Il exige la relaxe pure et simple. Ainsi, si celle-ci n'est pas prononcée, aucun autre arrangement ne sera possible et une procédure pénale s'ensuivra.

Un appel à solidarité est lancé, un rassemblement aura lieu à l'extérieur du tribunal.

Créer des solidarités hors des tribunaux permet de ne pas se cantonner à une défense juridique, mais de poser nos exigences dans la rue, et d'ainsi rééquilibrer le rapport de force. Et au-delà de notre soutien à Gauthier, c'est un refus du flicage en général que nous poserons ce jour-là à Nîmes.

CONTRE LE FICHAGE !
CONTRE LE FLICAGE !

3 nouvelles brochures sont disponibles sur les sites http://adn.internetdown.org/ et http://infokiosques.net/ : *L'apparence de la certitude – L'ADN comme « preuve » scientifique et judiciaire ; Du sang, de la chique et du mollard ! Sur l'ADN…* et *"Ouvrez la bouche", dit le policier. Deux textes sur l'usage de l'ADN dans la machine judiciaire.*

Kalimero sous le soleil : collectif de solidarité aux inculpés de la guerre sociale dans le sud-est de l'Hexagone. kalimerosouslesoleil@no-log.org. Texte de présentation dans le *Bulletin* n°3, disponible en ligne sur : http://contreinfo7.internetdown.org/spip.php?article29.

Le 29 octobre, le narrateur du texte *Voleurs de poubelles* (voir *Bulletin de Contre-info* n°8) a été condamné à 2 mois de prison avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve, par le tribunal correctionnel de Nîmes, pour refus de fichage ADN, empreintes digitales et photos. Une trentaine de personnes s'étaient rassemblées en solidarité devant le Palais de justice.

A propos du refus de signature...

« Il n'est jamais obligatoire de signer, quelle que soit la pression que les flics exercent à ce sujet, et quoi qu'ils disent. On refuse de signer si le document porte des mentions avec lesquelles on n'est pas d'accord, ou s'il ne contient pas quelque chose qu'on a dit et que les flics refusent de le modifier. On peut aussi parfaitement refuser de signer si, tout compte fait, on n'est pas satisfait de ce qu'on a dit.
On peut aussi refuser de signer par principe : tout ce qui n'est pas signé sera plus facile à contester lors du procès. Il n'y a pas que la déposition qui peut être un document piège : la notification de fin de garde à vue l'est également.
Il est très important de lire le procès-verbal de l'audition dans tous les cas, même si la personne n'a pas l'intention de le signer. Il est donc préférable qu'elle ne précise pas d'emblée qu'elle ne signera pas, mais qu'elle se fasse remettre le procès-verbal pour le rendre ensuite sans le signer. »
Extrait de Face à la police / Face à la justice, *ed. L'Altiplano. À lire et à relire en ligne, sur www.guide-juridique.net. On y trouvera des informations sur le droit et les procédures lors : des contrôles et vérifications d'identité dans la rue (ou un espace public), des perquisitions, des fouilles, de la garde à vue, du procès,...*

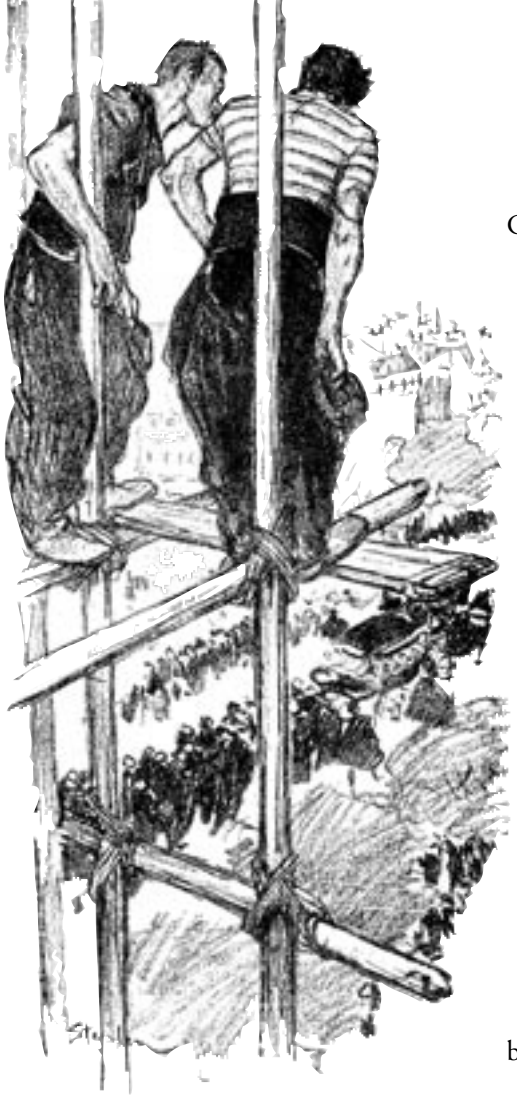

Appel à Participation

Ce bulletin se veut être un outil d'informations et d'analyses sur les questions sociales de logement, de boulot et de précarité, de contrôle et répression tous azimuts, de nuisances en tous genres,... ; sur les luttes d'ici et d'ailleurs dans lesquelles se tissent parfois complicités, mise en commun des moyens de survie et perspectives d'émancipation ; sur tout ce qui permet de connaître, comprendre et s'opposer à ce monde qui produit du décervelage, de la résignation, de la misère et de la mort, et qui nous est présenté comme la seule voie possible.

Il est ouvert à contributions grâce à l'envoi par mail (contreinfo7@riseup.net) d'articles, de communiqués, d'appels à résister, à s'insoumettre, d'analyses, de coups de gueules, de dessins et autres.

C'est un relais local de réflexion et d'infos des luttes, qui est fait pour et par ceux et celles à qui il apparaît nécessaire de réfléchir et d'agir contre cette société nauséabonde de classes, et de s'organiser en conséquence. Il est résolument gratuit, et il est important qu'il le reste parce que l'argent ne doit pas être un frein à sa diffusion.

Il est téléchargeable sur contreinfo7.internetdown.org. Il est aussi et surtout diffusé sous forme papier (2000 exemplaires.). Et c'est parce que les frais d'impression sont assumés par un trop petit nombre et trop fauché, qu'un appel à participation est lancé. Des rendez-vous sont d'ores et déjà fixés pour se rencontrer, discuter du bulletin et de bien d'autres choses (voir le programme ci-dessous).

Il est aussi possible de soutenir les frais du bulletin de la main à la main lors des diffusions sur les marchés et autres lieux publics, ou même d'écrire à contreinfo7@riseup.net pour obtenir un contact où éventuellement envoyer des sous, récupérer des exemplaires,... N'hésitez pas à diffuser vous-même le *Bulletin,* ou à proposer de nouveaux lieux de distribution près de chez vous.

Dimanche 8 novembre à midi, au Transfo (Ganges) : mafé (ce qu'il te plaît) cantine de soutien au *Bulletin.*

Mardi 10 novembre, au Transfo : « Nuit du court ».

Jeudi 12 novembre au soir, à Casa nostra (Vigan) : projection d'un film sur le système économique et bancaire français.

Vendredi 13 novembre à la yourte de la Borie (à côté de St-Jean-du-Gard) : soirée lectures de textes de Grisélidis Réal.

Samedi 14 novembre à midi, à Casa nostra : cantine après le marché.

Samedi 21 novembre à 14h30, à la Paillade (Montpellier) : manifestation en solidarité avec les personnes sans papiers (départ des Halles) sur le thème « La crise, c'est pas les immigrés ! Solidarité avec les sans papiers ! ».

Samedi 21 novembre à 18 h, à la Bibliothèque du 152 (St-Jean-du-Gard) : rencontre à propos de Grisélidis Réal et de ses écrits, présentation de Yves Pagès (Editions Verticales).

Mardi 24 novembre à 20h, au Transfo : projection du film *Louise-Michel* réalisé en 2007 par Gustave Kervern et Benoît Delépine.

Samedi 28 novembre à 15h00, à la Borie : discussions, suivies d'un repas tiré du sac, en soutien au *Bulletin.*

Dimanche 29 novembre à midi, au Transfo : cantine Goulash & Tziganie en solidarité avec des presos (prisonniers).

Mardi 1er décembre, au Transfo : projection de *Un prophète* de Jacques Audiard.

Vendredi 4 décembre à 19h, à la Bourse du Travail d'Alès : « Le nucléaire aujourd'hui, de la relance des programmes à l'échelle mondiale, à la cogestion du désastre », discussion accompagnée de brefs montages d'images d'archives.

Samedi 12 décembre à 18h, à la Bibliothèque du 152 : rencontre autour de l'ouvrage *Utopies américaines,* sur les communautés libertaires du XIXe siècle à nos jours, en présence de l'auteur Ronald Creagh.

12 décembre à Casa nostra, aprés le marché et les puces : repas (soupe à l'oignon et accordéon) de soutien au *Bulletin,* l'occase de tchatcher et faire tourner le nouveau numéro.

Vendredi 25 décembre à 19h00, sous la yourte de la Borie : soirée lectures et discussions autour du thème « Sexualités : frustrations, plaisirs, interdits, libertinages... » Amenez des victuailles et des textes (écrits érotiques, pornographiques, sexopolitiques...).

Mardi 5 janvier à 19h00, à la Bourse du Travail d'Alès : discussion autour du livre *Luttes de classes dans la Chine des réformes (1978-2009),* de Bruno Astarian, en présence de l'auteur.

Bibliothèque du 152 : 152 Grand Rue, à Saint-Jean-du-Gard.
Bourse du travail d'Alès : place Georges Dupuis, à Alès.
Casa Nostra : rue de la Forge, au Vigan.
La Borie : à 5 km de St-Jean-du-Gard, en direction de St-Etienne Vallée-Française.
Le Transfo : 7 rue de l'Albarède, à Ganges.